



**UCB - Rapport semestriel 2023, Bruxelles (Belgique), 27 juillet 2023 – 7h00 (CEST) – informations réglementées**

## **Point d'inflexion atteint pour UCB qui s'apprête à entamer une nouvelle phase de croissance**

- Le chiffre d'affaires a atteint 2,6 milliards € (-11 %, -13 % TCC<sup>1</sup>), les ventes nettes se sont élevées à 2,4 milliards € (-12 %, -14 % TCC<sup>1</sup>).
- La rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté<sup>2</sup>) s'est élevée à 801 millions € (-2 %, -9 % TCC<sup>1</sup>), soit 31 % du chiffre d'affaires.
- Croissance continue pour le CIMZIA<sup>®</sup>, concurrence des génériques comme prévu pour le VIMPAT<sup>®</sup>, lancements réussis pour le FINTEPLA<sup>®</sup>, l'EVENITY<sup>®</sup> et le BIMZELX<sup>®</sup>, l'acquisition de Zogenix commence à être rentable ;
- 4 autorisations et lancements : FINTEPLA<sup>®</sup> dans l'UE pour le syndrome de Lennox-Gastaut, BIMZELX<sup>®</sup> dans l'UE pour l'arthrite psoriasique (AP) et l'ensemble du spectre de la spondylarthrite axiale (SpAax), RYSTIGGO<sup>®</sup> aux États-Unis pour la myasthénie gravis généralisée ; 10 demandes d'autorisation en cours d'examen par les autorités réglementaires aux États-Unis, dans l'UE et au Japon.
- Les prévisions financières pour 2023 sont maintenues : chiffre d'affaires attendu compris entre 5,15 et 5,35 milliards €, EBITDA ajusté<sup>2</sup> entre 22,5 et 23,5 % du chiffre d'affaires et BPA de base<sup>3</sup> entre 3,40 et 3,80 €.

**Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB** : « Nous avons enregistré un premier semestre solide, marqué par une bonne croissance des produits et des lancements réussis, tout en absorbant l'impact de la perte d'exclusivité prévue pour l'E KEPPRA<sup>®</sup> et le VIMPAT<sup>®</sup>. Cet impact diminue et nous avons atteint le point d'inflexion qui laisse augurer une nouvelle phase de croissance pour l'ensemble de la société. Nous sommes heureux de pouvoir accompagner plus de 10 000 personnes atteintes de psoriasis dans le monde, là où le BIMZELX<sup>®</sup> est commercialisé. Le BIMZELX<sup>®</sup> représente aujourd'hui plus d'un tiers des nouvelles prescriptions d'agents anti-IL17 pour le psoriasis. Nous collaborons avec la FDA américaine et attendons une décision pour le bimékizumab dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Nous sommes impatients de commercialiser le RYSTIGGO<sup>®</sup>, récemment autorisé aux États-Unis pour les personnes atteintes de myasthénie gravis généralisée. Nous remercions nos collaborateurs et nos partenaires pour leurs formidables efforts. Ensemble, nous œuvrons pour une croissance solide à long terme et avons pour ambition de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, aujourd'hui et demain. »





## Résultats financiers d'UCB au 1<sup>er</sup> semestre 2023

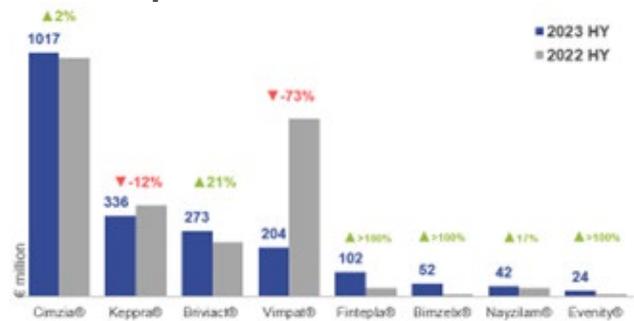
€ millions	S1 2023	S1 2022	Act	TCC
Chiffre d'affaires	2 589	2 925	-11%	-13%
Ventes nettes	2 378	2 705	-12%	-14%
EBITDA ajusté <sup>2</sup>	801	814	-2%	-9%
Nombre d'actions (m)	189	190	0%	
Bénéfice de base/action (€)	2,63	3,15	-16%	-27%

<sup>1</sup> TCC = taux de change constant

<sup>2</sup> EBITDA ajusté = bénéfice ajusté avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements

<sup>3</sup> BPA de base = bénéfice de base par action

## Ventes nettes pour les principaux produits



**Le chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2023** a atteint 2,6 milliards € (-11 %, -13 % TCC<sup>1</sup>). **Les ventes nettes** ont atteint 2,4 milliards € (-12 %, -14 % TCC<sup>1</sup>). Ces chiffres reflètent la concurrence anticipée des génériques pour le VIMPAT® aux États-Unis et dans l'UE et pour l'E KEPPRA® au Japon. La croissance du portefeuille de produits d'UCB a été portée par le CIMZIA®, le BRIVIACT®, le BIMZELX®, le FINTEPLA® et l'EVENITY®.

**La rentabilité sous-jacente (EBITDA ajusté<sup>2</sup>)** a atteint 801 millions € (-2 %, -9 % TCC<sup>1</sup>), un chiffre qui reflète à la fois la baisse du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation. Ces dernières comprennent une hausse des frais de marketing et de vente, une diminution des dépenses de recherche et développement (R&D), une baisse des frais généraux et administratifs et une hausse significative des autres produits d'exploitation – mais aussi les revenus exceptionnels de la vente d'un produit. Le ratio EBITDA ajusté pour le premier semestre 2023 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 31 %, contre 28 % au premier semestre 2022.

**Le bénéfice** a atteint 311 millions € (-22 %, -33 % TCC<sup>1</sup>). Quant au **BPA de base<sup>3</sup>**, il s'est établi à 2,63 €, contre 3,15 € au premier semestre 2022.

**Sandrine Dufour, CFO d'UCB** : « Nous sommes satisfaits des résultats financiers sains enregistrés au 1<sup>er</sup> semestre et confirmons nos prévisions financières pour 2023. Nous observons un point d'inflexion au niveau des ventes nettes et laissons l'impact de la perte d'exclusivité derrière nous pour nous diriger vers la croissance. La société Zogenix a été intégrée avec succès et commence à contribuer au bénéfice comme prévu. Le deuxième semestre devrait être marqué par d'importants investissements pour soutenir les lancements en cours et à venir. »

## Informations sur les autorisations réglementaires et le pipeline clinique

UCB innove en permanence pour trouver de nouvelles solutions pour les personnes atteintes de maladies auto-immunes et neurologiques sévères, avec un pipeline réglementaire et clinique sans précédent, et aider ainsi les patients à vivre le mieux possible.

UCB attend une décision de l'agence américaine des médicaments pour le bimékizumab dans le courant du troisième trimestre 2023.



**En juin**, la Commission européenne a délivré une autorisation de mise sur le marché pour le **BIMZELX® (bimékizumab)** dans le cadre du traitement de l'arthrite psoriasique active et de la spondylarthrite axiale active (SpAax) chez les adultes.

**En juillet**, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a accepté d'examiner la demande d'autorisation de mise sur le marché pour le **bimékizumab** dans le traitement de l'hidradénite suppurée (HS) modérée à sévère chez les adultes.

**En juin**, une demande d'autorisation a été déposée auprès de l'autorité réglementaire japonaise pour la **fenfluramine** dans le traitement du syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) et la désignation de médicament orphelin a été accordée en mai 2023.

**En février**, l'autorité réglementaire japonaise a accepté le dépôt de la demande d'autorisation pour le **rozanolixizumab** dans le traitement de la myasthénie gravis généralisée chez les adultes.

**En juin**, la FDA a délivré l'autorisation de mise sur le marché pour le **RYSTIGGO® (rozanolixizumab-noli)** dans le traitement de la myasthénie gravis généralisée. Le rozanolixizumab est un anticorps monoclonal sous-cutané (SC) qui cible le récepteur Fc néonatal (FcRn) dans le traitement de la myasthénie gravis généralisée chez les adultes positifs à l'anticorps anti-récepteur de l'acétylcholine (AChR) ou l'anticorps anti-tyrosine kinase musculaire (MuSK).

**En juin**, l'**E Keppra® (lévétiracetam)** a été autorisé au Japon pour le traitement des crises épileptiques partielles chez les jeunes patients (âgés de 1 mois à 4 ans).

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.

## Ventes nettes par produit

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.

€ millions	\$1 2023	\$1 2022	Act	TCC <sup>1</sup>
États-Unis	655	644	2%	1%
Europe	210	209	0%	1%
Japon	15	23	-36%	-31%
Marchés internationaux	137	118	16%	19%
Total Cimzia®	1 017	994	2%	2%

Le **CIMZIA® (certolizumab pégol)**, indiqué pour les personnes atteintes de maladies inflammatoires médiées par le TNF, affiche une croissance des volumes plus forte que le marché anti-TNF – grâce à sa différenciation et sous l'effet d'une croissance continue aux États-Unis ainsi que d'une forte croissance sur les marchés internationaux. Au Japon, la tendance des commandes par le partenaire Astellas a entraîné une baisse des ventes nettes au premier semestre 2023. La tendance sous-jacente des prescriptions est toutefois positive.



€ millions	S1 2023	S1 2022	Act	TCC <sup>1</sup>
États-Unis	75	71	6%	5%
Europe	101	105	-4%	-4%
Japon	51	86	-41%	-36%
Marchés internationaux	109	118	-8%	-2%
<b>Total Keppra®</b>	<b>336</b>	<b>380</b>	<b>-12%</b>	<b>-9%</b>

Le **KEPPRA® (lévétiracétam)**, indiqué pour les personnes atteintes d'épilepsie, a vu ses ventes nettes diminuer. La concurrence des génériques au Japon a débuté en janvier 2022 et s'est avérée plus forte que prévu en raison de la multiplicité des génériques et du soutien du gouvernement pour le lévétiracétam générique. L'érosion s'est poursuivie au premier semestre 2023, mais à un rythme plus lent que prévu. La perte d'exclusivité aux États-Unis et en Europe remonte à plus de 10 ans.

€ million	2023 HY	2022 HY	Act	CER <sup>1</sup>
U.S.	211	174	21%	20%
Europe	53	43	23%	23%
International markets	10	8	17%	19%
<b>Total Briviact®</b>	<b>273</b>	<b>225</b>	<b>21%</b>	<b>20%</b>

Le **BRIVIACT® (brivaracétam)** est disponible pour les personnes atteintes d'épilepsie et a affiché une croissance significative dans toutes les régions. Le Briviact® a un mode d'action différent de celui du Vimpat® et diffère du Keppra®. UCB prévoit un pic des ventes à 600 millions € d'ici 2026.

€ millions	S1 2023	S1 2022	Act	TCC <sup>1</sup>
États-Unis	53	520	-90%	-90%
Europe	73	155	-53%	-53%
Japon	40	32	27%	38%
Marchés internationaux	38	36	5%	9%
<b>Total Vimpat®</b>	<b>204</b>	<b>744</b>	<b>-73%</b>	<b>-72%</b>

Le **VIMPAT® (lacosamide)** est disponible pour les personnes atteintes d'épilepsie. La concurrence des génériques attendue aux États-Unis et dans l'UE depuis mars et septembre 2022, respectivement, a eu un impact négatif sur les ventes nettes globales. Les autres régions ont enregistré une bonne croissance soutenue.

€ millions	S1 2023	S1 2022	Act	TCC <sup>1</sup>
États-Unis	92	33	>100%	>100%
Europe	8	3	>100%	>100%
Marchés internationaux	2	-	n/a	n/a
<b>Total Fintepla®</b>	<b>102</b>	<b>35</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>

Le **FINTEPLA® (fenfluramine)** a été acquis via Zogenix en mars 2022 et a été autorisé pour les crises associées à des syndromes épileptiques rares, au syndrome de Dravet et au syndrome de Lennox-Gastaut. Il permet aux patients et familles vivant avec ces syndromes rares particulièrement difficiles à traiter d'envisager d'autres options thérapeutiques.

Le **BIMZELX® (bimékizumab)**, qui s'adresse aux personnes atteintes de psoriasis, est en phase de lancement dans l'UE, au Royaume-Uni, au Japon, au Canada et dans d'autres pays. Les ventes nettes se sont établies à 52 millions € (contre 10 millions €), dont 43 millions € en Europe (contre 9 millions €). UCB accompagne plus de 10 000 personnes atteintes de psoriasis dans le monde entier, là où le BIMZELX® est commercialisé. Le médicament représente aujourd'hui plus d'un tiers des nouvelles prescriptions d'agents anti-IL17 pour le psoriasis. Aux États-Unis, la demande d'autorisation est en cours d'examen par l'autorité réglementaire et une décision est attendue pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2023.

L'**EVENTY® (romosozumab)**, indiqué pour les femmes ménopausées souffrant d'ostéoporose sévère et à haut risque de fracture, a vu ses ventes nettes augmenter en Europe pour s'établir à 24 millions € contre



9 millions €. L'EVENTITY® est commercialisé avec succès à l'échelle mondiale par Amgen, Astellas et UCB depuis 2019, avec des ventes nettes hors Europe déclarées par ces partenaires.

Le NAYZILAM® (midazolam) Spray nasal<sup>CTV</sup>, traitement d'appoint par voie nasale des crises d'épilepsie par salves, a enregistré des ventes nettes de 42 millions € aux États-Unis, soit une hausse de 17 % (+16 % TCC).

## Premier semestre 2023 – chiffres clés

En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.

Premier semestre 2023 clôturé le 30 juin

For the six months ended 30 June	Actual		Variance	
	2023	2022	Actual rates	CER
€ million				
<b>Revenue</b>	<b>2 589</b>	<b>2 925</b>	<b>-11%</b>	<b>-13%</b>
Net sales	2 378	2 705	-12%	-14%
Royalty income and fees	42	45	-7%	-8%
Other revenue	169	175	-3%	-3%
<b>Adjusted Gross Profit</b>	<b>2 004</b>	<b>2 250</b>	<b>-11%</b>	<b>-13%</b>
<b>Gross Profit</b>	<b>1 787</b>	<b>2 080</b>	<b>-14%</b>	<b>-16%</b>
Marketing and selling expenses	- 753	- 730	3%	4%
Research and development expenses	- 759	- 798	-5%	-4%
General and administrative expenses	- 104	- 115	-9%	-9%
Other operating income/expenses (-)	315	114	>100%	>100%
<b>Adjusted EBIT</b>	<b>486</b>	<b>551</b>	<b>-12%</b>	<b>-21%</b>
Impairment, restructuring and other income/expenses (-)	- 6	- 61	-91%	-91%
<b>EBIT (operating profit)</b>	<b>480</b>	<b>490</b>	<b>-2%</b>	<b>-13%</b>
Net financial expenses (-)	- 79	- 9	>100%	>100%
<b>Profit before income taxes</b>	<b>401</b>	<b>481</b>	<b>-17%</b>	<b>-27%</b>
Income tax expenses (-)	- 90	- 82	10%	8%
<b>Profit from continuing operations</b>	<b>311</b>	<b>399</b>	<b>-22%</b>	<b>-33%</b>
Profit/loss (-) from discontinued operations	0	0	N/A	N/A
<b>Profit</b>	<b>311</b>	<b>399</b>	<b>-22%</b>	<b>-33%</b>
Attributable to UCB shareholders	311	399	-22%	-33%
<b>Adjusted EBITDA</b>	<b>801</b>	<b>814</b>	<b>-2%</b>	<b>-9%</b>
Capital expenditure (including intangible assets)	158	174	-9%	N/A
Net debt (-) <sup>2</sup>	-2 439	-2 000	22%	N/A
Operating cash flow from continuing operations	249	393	-37%	N/A
<b>Weighted average number of shares – non diluted (million)</b>	<b>189</b>	<b>190</b>	<b>0%</b>	<b>N/A</b>
<b>EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)</b>	<b>1.64</b>	<b>2.10</b>	<b>-22%</b>	<b>-23%</b>
<b>Core EPS (€ per weighted average number of shares – non diluted)</b>	<b>2.63</b>	<b>3.15</b>	<b>-16%</b>	<b>-27%</b>

<sup>1</sup> Due to rounding, some financial data may not add up in the tables included in this management report

<sup>2</sup> For the net financial debt, the reporting date for comparative period is 31 December 2022

« Le commissaire aux comptes a attesté, en date du 26 juillet 2023, les comptes consolidés de la société pour le premier semestre clôturé le 30 juin 2023, sans réserve ni paragraphe explicatif, et a confirmé que les informations comptables reprises dans le communiqué annuel concordaient, à tous égards importants, avec lesdits comptes consolidés dont elles sont extraites. »





Le **chiffre d'affaires** a atteint 2 589 millions € au premier semestre 2023 (-11 %, -13 % TCC<sup>1</sup>) et les **ventes nettes** 2 378 millions € (-12 %, -14 % TCC<sup>1</sup>). Les ventes nettes reflètent la concurrence des génériques pour le VIMPAT<sup>®</sup> aux États-Unis et en Europe et pour l'E KEPPRA<sup>®</sup> au Japon – et sont compensées par une croissance positive pour le CIMZIA<sup>®</sup> ainsi que par les lancements encourageants du FINTEPLA<sup>®</sup>, de l'EVENITY<sup>®</sup> et du BIMZELX<sup>®</sup>.

Les revenus de royalties se sont élevés à 42 millions € (-7 %, -8 % TCC<sup>1</sup>) et les autres revenus à 169 millions € (-3 %, -3 % TCC<sup>1</sup>) en fonction des *milestones* atteints – dont un montant exceptionnel de 70 millions € au titre des activités de partenariat pour le VIMPAT<sup>®</sup> au Japon – et d'autres montants versés par des partenaires en R&D.

Le **bénéfice brut ajusté** avant « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes » s'est élevé à 2 004 millions € (-11 %, -13 % TCC<sup>1</sup>) et est conforme à la performance des ventes nettes. La marge brute ajustée est stable à 77 %.

Le bénéfice brut après « amortissement des actifs incorporels liés aux ventes » a atteint 1 787 millions € – soit une marge brute de 69 % contre 71 % en juin 2022, un chiffre qui reflète l'ajout de l'amortissement pour le FINTEPLA<sup>®</sup>.

Les **charges d'exploitation** ont diminué à 1 302 millions € (-15 %, -14 % TCC<sup>1</sup>), un chiffre qui reflète la diminution des charges et l'augmentation des autres produits d'exploitation. Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Hausse des frais de marketing et de vente à 753 millions € (+3 %, +4 % TCC<sup>1</sup>) – un chiffre reflétant les investissements pour soutenir les lancements et les activités de pré-lancement : activités de lancement mondial pour le FINTEPLA<sup>®</sup>, activités de lancement mondial pour le BIMZELX<sup>®</sup> et préparation aux États-Unis et préparation au lancement mondial du RYSTIGGO<sup>®</sup> (rozanolizumab) et du zilucoplan pour le traitement de la myasthénie gravis généralisée.
- Baisse des frais de R&D à 759 millions € (-5 %, -4 % TCC<sup>1</sup>), un chiffre reflétant la poursuite des investissements dans le pipeline de produits UCB au stade final de développement qui comprend cinq projets de phase 3, quatre projets de phase 2, deux projets de phase 1b ainsi que des activités de recherche au stade précoce. Le ratio R&D a atteint 29 % contre 27 % en raison de la baisse du chiffre d'affaires.
- Baisse des frais généraux et administratifs à 104 millions € (-9 %, -9 % TCC<sup>1</sup>) grâce à une meilleure allocation des ressources axée sur la valeur et à la disparition des coûts d'intégration pour Zogenix comme prévu.
- Hausse des autres produits d'exploitation à 315 millions € après 114 millions € au 1<sup>er</sup> semestre 2022 – une augmentation liée à la contribution nette d'Amgen dans le cadre de la commercialisation de l'EVENITY<sup>®</sup> - 156 millions € contre 108 millions € - et aux autres produits d'exploitation issus de la vente d'un portefeuille de marques établies en Europe (145 millions €).

La **rentabilité opérationnelle sous-jacente – EBITDA ajusté<sup>2</sup>** – a atteint 801 millions € (-2 %, -9 % TCC<sup>1</sup>) en raison d'une baisse du chiffre d'affaires et d'une diminution des charges d'exploitation. Le ratio de l'EBITDA ajusté (en % du chiffre d'affaires) a atteint 31 % contre 28 % en juin 2022.

Le **montant total des dépréciations, restructurations et autres dépenses** a diminué pour s'élever à 6 millions € contre 61 millions €, ce dernier montant s'expliquant principalement par les frais et dépenses de restructuration liés à l'acquisition de Zogenix.





**Les charges financières nettes** ont augmenté pour s'élever à 79 millions € contre 9 millions €, une hausse résultant d'une dette nette plus élevée après l'acquisition de Zogenix en mars 2022, de taux d'intérêt également plus élevés et d'un effet positif des taux de change en 2022 qui ne s'est pas reproduit en 2023.

**L'impôt sur le résultat** s'est élevé à 90 millions € (+10 %, +8 % TCC<sup>1</sup>). Le taux d'imposition effectif moyen a été de 22 % contre 17 % en juin 2022. L'augmentation du taux d'imposition s'explique par deux éléments : une baisse attendue du bénéfice avant impôts par rapport à 2022, où la charge fiscale reste stable, et une reprise ponctuelle d'un passif d'impôt différé en 2022 qui ne se produira pas en 2023.

**Le bénéfice** a diminué pour s'établir à 311 millions € (-22 %, -33 % TCC<sup>1</sup>) en raison de la baisse du chiffre d'affaires, de la baisse des charges d'exploitation et autres dépenses, de la hausse des charges financières et de l'augmentation des impôts. Le montant total est attribuable aux actionnaires d'UCB.

**Le bénéfice de base par action**, qui reflète le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments à ajuster, des éléments financiers exceptionnels, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles liées aux ventes, a atteint 2,63 € contre 3,15 € en juin 2022, sur une base moyenne pondérée de 189 millions € d'actions en circulation.

**Les prévisions financières pour 2023 sont maintenues** avec un chiffre d'affaires attendu de 5,15 à 5,35 milliards €, un EBITDA ajusté<sup>2</sup> compris entre 22,5 et 23,5 % du chiffre d'affaires et un BPA de base<sup>3</sup> de 3,40 à 3,80 €. Les prévisions financières pour 2025 restent inchangées.

Vous pouvez consulter les rapports financiers sur le site internet d'UCB :  
<http://www.ucb.com/investors/Download-center>

UCB organise aujourd'hui une téléconférence/diffusion vidéo sur le web en direct à 8h00 (EDT)/13h00 (BST), 14h00 (CET).

Inscrivez-vous ici : <https://www.ucb.com/investors>

## Pour plus d'informations, contactez UCB :

### Investor Relations

Antje Witte  
Tél. : +32 2 559 9414  
Antje.witte@ucb.com

Julien Bayet  
Tél. : +32 2 559 9580  
Julien.bayet@ucb.com

### Global Communications

Laurent Schots, Media Relations  
Tél. : +32 2 559 9264  
Laurent.schots@ucb.com

Découvrez notre application IR sur



et



### À propos d'UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique), qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes dans l'espoir de transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système nerveux





central ou immunitaire. Employant environ 8 700 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 5,5 milliards € en 2022. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives y compris, mais pas exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact à l'échelle mondiale des pandémies (p. ex. COVID-19), les guerres touchant les territoires sur lesquels UCB est présente, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que des nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas l'innocuité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes d'innocuité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Il ne peut y avoir aucune garantie quant au fait que les produits expérimentaux ou approuvés décrits dans le présent communiqué de presse soient soumis aux autorités ou obtiennent l'autorisation de mise sur le marché (ou dans le cadre de toute indication ou tout étiquetage supplémentaire) sur un marché donné ou à un moment donné, ni que ces produits connaissent ou puissent continuer à connaître un succès commercial à l'avenir.

UCB transmet ces informations (y compris les déclarations prospectives) uniquement à la date du présent communiqué de presse, et décline expressément toute obligation de mise à jour des informations contenues dans le présent communiqué de presse (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

Les informations contenues dans le présent document ne constituent par ailleurs en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné.

